



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 09/2020/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 31 JANVIER 2020 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT AVIS DE LA CACL SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 16
Nombre de Procuration : 7
Date de convocation : Vendredi 22 janvier 2020

Nombre de suffrages exprimés : 23
Vote :
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le vendredi trente-et-un janvier à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire → **Procuration** à Farah KHAN - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD – Thierry LEMKI, Conseiller communautaire → **Procuration** à Nestor GOVINDIN – Claude MORTIN, Conseiller Communautaire → **Procuration** à Serge BAFAU - David RICHE 3^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Serge SEWGOBIND - Claude PLENET, Conseiller communautaire → **Procuration** à Alex WEIMERT - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire → **Procuration** à Marie-Laure PHINERA-HORTH

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire – Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Corine DIMANCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N) 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu le Code du Travail, s'agissant notamment de ses articles L. 3132-1 à 3132.3-1, L. 3132-26 à 3132-27-1 et R.3132-21 ;

Vu la Loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi MACRON ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la commission « Développement économique » du vendredi 24 janvier 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances » le mardi 28 janvier 2020 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mardi 28 janvier 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 09/2020/CACL** relatif à l'avis de la CACL sur l'ouverture des commerces les dimanches au titre de l'année 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 09/2020/CACL** relatif à l'avis de la CACL sur l'ouverture des commerces les dimanches au titre de l'année 2020.

EMET un avis favorable aux projets d'arrêtés municipaux des communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral qui, par dérogation au repos dominical, accordent aux commerces de détail un nombre de dimanches travaillés annuel supérieur à cinq pour l'année 2020, tout en s'assurant du respect des dispositions prises par la loi pour les compensations devant être mises en place pour les salariés, soit pour les jours indiqués en annexe de la présente délibération.

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 31 janvier 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH